ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L’allocation sociale unique

RSA, prime d’activité, aides au logement : état des lieux 2026

Chiffres, schémas et acteurs — fiche synthétique

38,4 Md€ versés en 2023 · **33 à 37 %** de non-recours au RSA · **≈ 4 M** de perdants simulés

Projet 2027 est la rédaction d’un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Réussir ensemble

Document de travail · octobre 2026 · version 1

Fiche strictement factuelle : chiffres officiels datés et sourcés (Drees, Insee, CAE, CNLE, Conseil d’État). Les propositions du Projet 2027 font l’objet d’un document séparé.

Mode d'emploi

Cette fiche dresse l'état des lieux des trois prestations visées par le projet d'allocation sociale unique — le **revenu de solidarité active** (RSA), la **prime d'activité** et les **aides personnelles au logement** (APL) — et du projet de loi lui-même, suspendu depuis mai 2026. Elle est strictement factuelle : chaque chiffre est daté et rattaché à sa source. Les propositions du Projet 2027 sur ce sujet feront l'objet d'un document séparé.

Quatre types d'encadrés jalonnent le texte :

CHIFFRE CLÉ

Un chiffre officiel qui résume un chapitre, par exemple : **38,4 milliards d'euros** versés en 2023 au titre des trois prestations.

À SAVOIR

Une précision technique ou une précaution de lecture.

NOS AFFIRMATIONS

« Nos phrases fortes, toujours fondées sur un chiffre du chapitre. »

RÈGLE DE MÉTHODE

Les montants sont des **dépenses constatées** (Drees, année 2023, publiées fin 2025). Les effectifs les plus récents (juin 2026) viennent du suivi mensuel de la Drees. Les effets de la réforme sont des **simulations publiées**, présentées comme telles.

Ces prestations sont versées aux ménages : la distinction entre budget affiché et part des retraites, que nous appliquons aux budgets des ministères, ne s'applique pas ici.

Sommaire

01 L'essentiel en une page
02 Trois prestations, trois logiques
03 Qui décide, qui paie
04 Le constat : effets de seuil et non-recours
05 Le projet de loi
06 Ce que disent les évaluations
07 Les acteurs et leurs attentes
08 L'outre-mer
09 Les chiffres à retenir
— Lexique et sources

01 L'essentiel en une page



Source : Drees (Panorama 2025 ; suivi mensuel août 2026 ; ER n° 1370, mai 2026) ; Insee (2026) ; CAE, Focus n° 145 (oct. 2026).

- **Trois prestations, 38,4 Md€.** En 2023, la collectivité a versé 12,2 Md€ de RSA, 10,5 Md€ de prime d'activité et 15,6 Md€ d'aides au logement (Drees).
- **Trois bases de ressources.** Le RSA et la prime d'activité se calculent sur les ressources du trimestre précédent ; les aides au logement sur les douze derniers mois, recalculées chaque trimestre depuis 2021.
- **Un non-recours massif.** Fin 2021, 33 à 37 % des foyers éligibles ne percevaient pas le RSA, et 48 à 52 % pas la prime d'activité (Drees, 2026).
- **Une pauvreté qui remonte.** Le taux de pauvreté est passé de 13,8 % en 2017 à 15,4 % en 2024 ; la redistribution le réduit moins qu'avant (− 7,7 points en 2013, − 6,1 points en 2023).
- **Un projet de loi suspendu.** Annoncé en novembre 2025, il a été retiré en mai 2026 après les réserves du Conseil d'État et les avis défavorables de la Cnaf, du Conseil national de l'habitat et du CNLE.
- **Tout dépend des barèmes.** À budget constant, près de 4 millions de gagnants et autant de perdants ; avec 2 Md€ par an de plus, 4,6 millions de gagnants et 2,9 millions de perdants (CAE, octobre 2026).

NOS AFFIRMATIONS

« 38 milliards d'euros, trois bases de ressources, trois règles de calcul : notre solidarité est généreuse, mais personne n'en connaît le mode d'emploi. »

« Quand un foyer éligible sur trois ne demande pas le RSA, c'est la complexité qui exclut, pas la loi. »

02 Trois prestations, trois logiques

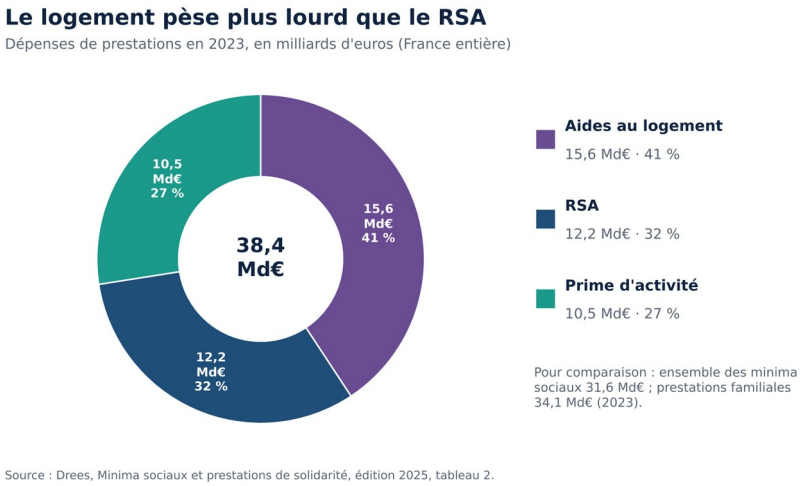

Source : Drees, Minima sociaux et prestations de solidarité, édition 2025, tableau 2.

Les trois prestations visées par la réforme n'ont ni le même objet, ni le même financeur, ni la même période de référence. Elles ont en revanche le même guichet : les caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA) les calculent et les versent toutes les trois.

Carte d'identité des trois prestations

	RSA	Prime d'activité	Aides au logement
Objet	Revenu minimum des foyers sans ressources ou à faibles ressources	Complément de revenu des travailleurs modestes	Aide au paiement du loyer ou des mensualités d'accession
Financeur	Départements (hors expérimentation de recentralisation)	État (programme 304)	Fonds national des aides au logement (État et employeurs)
Gestion et versement	CAF et MSA	CAF et MSA	CAF et MSA
Base de ressources	Trimestre précédent	Trimestre précédent	12 derniers mois glissants, recalcul trimestriel (depuis 2021)
Montant de référence	651,69 € par mois, personne seule (2026)	246 € par mois, personne seule au Smic (janvier 2025)	301 € par mois, personne seule sans ressources, parc privé zone 2 (janvier 2025)
Foyers (juin 2026)	1,89 million	4,73 millions	5,54 millions
Dépenses 2023	12,2 Md€	10,5 Md€	15,6 Md€

Source : Drees, Minima sociaux et prestations de solidarité, édition 2025 ; Drees, suivi mensuel août 2026 ; service-public.gouv.fr (avril 2026). Effectifs non corrigés des doubles comptes.

À SAVOIR · LES PRESTATIONS VOISINES

Hors du périmètre du projet : l'**allocation aux adultes handicapés** (AAH, 12,7 Md€ en 2023, 1,40 million d'allocataires fin 2024), l'**allocation de solidarité spécifique** (ASS, 1,7 Md€, 265 000 allocataires fin 2024) et les **prestations familiales** (34,1 Md€ en 2023).

L'**allocation de soutien familial** (ASF), versée aux parents isolés, a été revalorisée de 50 % fin 2022 ; selon la Cnaf, cette hausse a réduit la pauvreté des familles monoparentales. Un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 proposait d'expérimenter un revenu social de référence pour les prestations familiales, l'AAH, l'APA et la PCH.

NOS AFFIRMATIONS

« Trois prestations, trois périodes de référence, trois règles : l'allocataire modeste est le seul à qui l'on demande de maîtriser tout le code. »

03 Qui décide, qui paie

Trois prestations, trois financeurs, un même guichet

Qui finance, qui verse, qui accompagne (situation 2026)

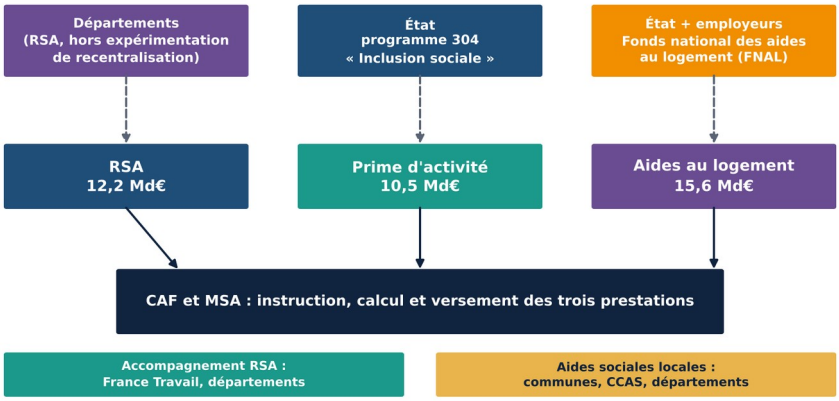

Trait plein : versement ; pointillés : financement. Montants : dépenses 2023.
Source : Drees, Panorama 2025 ; lois de finances ; décret n° 2022-130 (recentralisation expérimentale du RSA).

Le barème du RSA est fixé au niveau national, mais l'allocation est financée par les **départements** depuis la décentralisation du RMI en 2004. Les départements dénoncent depuis cette date l'absence de compensation « juste et pérenne » des trois allocations individuelles de solidarité qu'ils financent : le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

L'article 43 de la loi de finances pour 2022 a ouvert, pour cinq ans, une **expérimentation de recentralisation** du financement du RSA par l'État. La Seine-Saint-Denis a été le premier département métropolitain concerné (décret n° 2022-130 du 5 février 2022) ; le Sénat en a dressé un bilan plutôt favorable.

En novembre 2025, le Premier ministre a indiqué vouloir faire des conseils départementaux la collectivité de référence en matière de solidarités, et a proposé de leur adosser une part de la contribution sociale généralisée (CSG).

CHIFFRE CLÉ

Trois financeurs, un guichet : départements pour le RSA, État pour la prime d'activité, Fonds national des aides au logement pour les APL — et les CAF et la MSA pour tout verser.

NOS AFFIRMATIONS

« Un euro de RSA est fixé à Paris, payé par le département et versé par la CAF : trois responsables, et personne pour répondre du résultat. »

04 Le constat : effets de seuil et non-recours

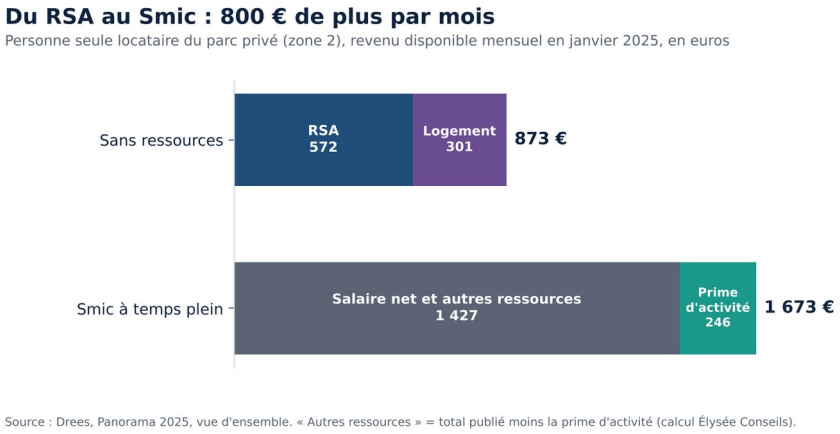

Source : Drees, Panorama 2025, vue d'ensemble. « Autres ressources » = total publié moins la prime d'activité (calcul Élysée Conseils).

Pour une personne seule locataire du parc privé, le passage d'aucune ressource à un Smic à temps plein fait gagner **800 € par mois** de revenu disponible (de 873 € à 1 673 €, janvier 2025). Mais chaque euro gagné entre ces deux points réduit simultanément le RSA, la prime d'activité et les aides au logement. Selon le Conseil d'analyse économique (CAE), au niveau du Smic, augmenter de 100 € le revenu disponible d'un salarié peut coûter jusqu'à 400 € à l'employeur.

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) souligne de son côté que le gain au travail est déjà largement atteint dans de nombreuses situations, et que la sortie de la pauvreté par l'emploi n'est pas systématique.

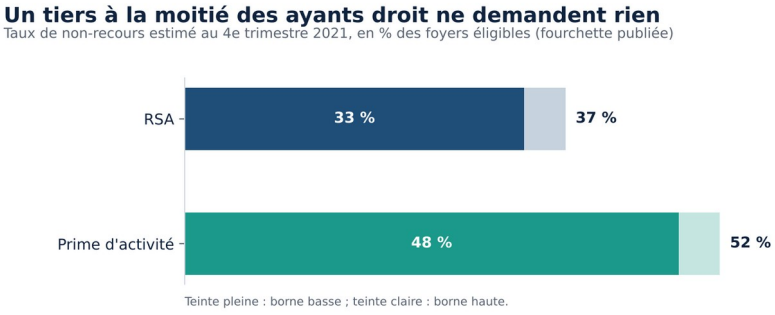

Source : Drees, Études et Résultats n° 1370 (mai 2026) et n° 1379 (juillet 2026), France métropolitaine.

Fin 2021, environ un million de personnes éligibles au RSA en France métropolitaine ne le percevaient pas ; les sommes non versées représentent 29 à 32 % du budget théorique de la prestation. Si tous les droits au RSA et à la prime d'activité étaient perçus, le taux de pauvreté baisserait de 0,7 point (Drees, 2026). Depuis 2025, les déclarations trimestrielles du RSA et de la prime d'activité sont préremplies à partir des données de revenus (« solidarité à la source »).

CHIFFRE CLÉ

Entre 2005 et 2023, le RSA a progressé de **43 %**, contre **50 %** pour le revenu médian et **55 %** pour le Smic (OFCE, cité par le CAE). La redistribution réduisait la pauvreté de 7,7 points en 2013, de 6,1 points en 2023.

NOS AFFIRMATIONS

« Un foyer éligible sur trois ne demande pas le RSA, un sur deux ne demande pas la prime d'activité : une prestation que l'on ne demande pas ne protège personne. »

05 Le projet de loi

Huit ans de promesses, un texte toujours suspendu

Chronologie du projet d'allocation sociale unique

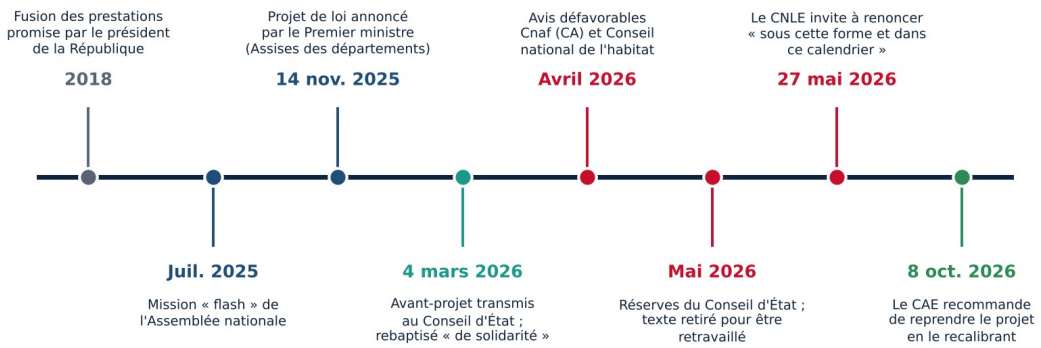

Source : info.gouv.fr ; Maire-info (6 mars et 26 mai 2026) ; Banque des Territoires (mars et mai 2026) ; CNLE ; CAE, Note n° 95.

Le « projet de loi créant l'allocation de solidarité unifiée et garantissant un gain au travail » a été transmis au Conseil d'État le 4 mars 2026. Le texte ne fusionne pas les prestations : il **harmonise leur mode de calcul**. Les objectifs affichés par le ministère sont d'harmoniser le gain au travail, de corriger les effets de seuil et de lutter contre le non-recours ; le Premier ministre a précisé que la réforme ne vise pas à réduire les aides mais à dégager des économies de gestion.

- **Revenu social de référence** : l'ensemble des ressources du foyer, base commune de calcul du RSA, de la prime d'activité et des aides au logement, à l'horizon 2030.
- **Compte social unique** : un téléservice centralisant les revenus et les prestations de chaque allocataire.
- **Aides sociales locales** : obligation pour les collectivités d'utiliser le revenu social de référence pour leurs aides sous conditions de ressources.
- **Loi-cadre** : la plupart des paramètres renvoyés à des décrets en Conseil d'État, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le projet est présenté comme la troisième étape d'une « mise en cohérence », après le calcul des aides au logement sur les revenus récents (2021) et la « solidarité à la source ». Sa finalisation aurait été retardée par la réforme de la prime d'activité inscrite dans la loi de finances pour 2026. Le 13 mai 2026, le ministre du Travail a indiqué devant l'Assemblée nationale que le Conseil d'État jugeait excessive l'obligation imposée aux collectivités et suggérait une simple recommandation. Le texte a été retiré quelques jours plus tard pour être retravaillé.

À SAVOIR

Le projet a changé de nom en mars 2026 : l'« allocation sociale unifiée » est devenue l'« allocation de **solidarité** unifiée », sans changer d'acronyme (ASU). Le débat public emploie aussi « allocation sociale unique ».

NOS AFFIRMATIONS

« Promise en 2018, annoncée en 2025, retirée en 2026 : la simplification reste la réforme la plus souvent promise et la plus rarement livrée. »

06 Ce que disent les évaluations

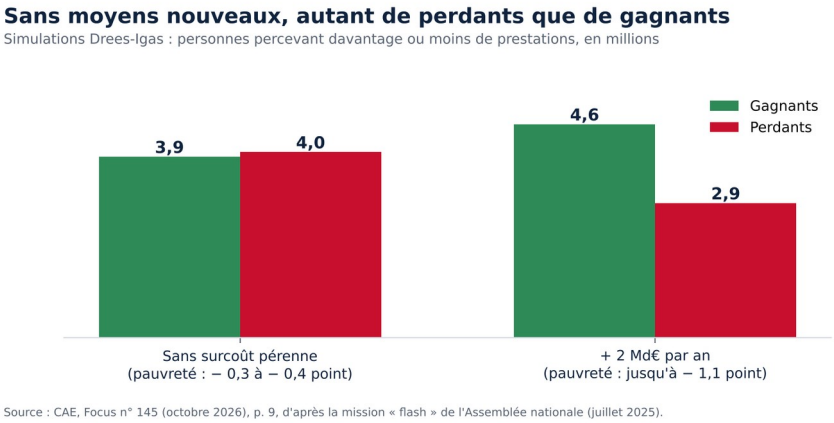

Source : CAE, Focus n° 145 (octobre 2026), p. 9, d'après la mission « flash » de l'Assemblée nationale (juillet 2025).

Trois simulations publiées

Scénario	Effet sur la pauvreté	Gagnants	Perdants	Coût annuel
Version soumise au CNLE (budget et taux d'emploi constants)	≈ − 0,5 point	près de 4 M	autant	0
Drees-Igas, sans surcoût pérenne	− 0,3 à − 0,4 point	3,9 M	4,0 M	0
Drees-Igas, avec moyens supplémentaires	jusqu'à − 1,1 point	4,6 M	2,9 M	2 Md€

Source : CAE, Focus n° 145 (octobre 2026), p. 8-9 ; avis du CNLE (mai 2026) ; mission « flash » de l'Assemblée nationale (juillet 2025).

Ces résultats sont très sensibles aux barèmes retenus. S'y ajoute le coût de la transition : la compensation temporaire des perdants représenterait **plusieurs milliards d'euros** sur les trois premières années. Le précédent britannique de l'*Universal Credit*, au périmètre plus large, montre une montée en charge difficile et des coûts de compensation et de gestion supérieurs aux prévisions (Institut des politiques publiques, 2021).

Dans sa note du 8 octobre 2026, le CAE recommande de ne pas renoncer à la réforme mais de la reprendre en recalibrant ses paramètres, de publier les barèmes et d'en évaluer les effets selon le niveau de vie, la configuration familiale et le statut d'occupation du logement, en soutenant en priorité les familles monoparentales.

CHIFFRE CLÉ

Après redistribution, **37,4 %** des personnes vivant dans une famille monoparentale avec deux enfants ou plus sont pauvres (2022). La redistribution abaisse leur taux de pauvreté de 20 points (Drees).

NOS AFFIRMATIONS

« À budget constant, chaque gagnant a son perdant : simplifier n'a jamais été un exercice gratuit. »

07 Les acteurs et leurs attentes

Nous avons lu les avis rendus sur le projet et continuerons d'écouter ceux qui versent ces prestations comme ceux qui les perçoivent. Les positions présentées ci-dessous sont celles exprimées en 2026 ; elles pourront évoluer dans la concertation, au nom de l'intérêt général.

Ce que nous avons entendu

Acteur	Ce qu'il demande	Point d'attention
CNLE (mai 2026)	Une réforme de simplification tournée vers la lutte contre la pauvreté, avec ou sans emploi ; les aides au logement hors du dispositif ; une large concertation	Nombre de perdants, finalité des APL, non-recours, données du compte social unique
Conseil d'administration de la Cnaf (avril 2026)	Avis défavorable sur le projet de loi	Conditions de mise en œuvre par les CAF
Conseil national de l'habitat (avril 2026)	Avis défavorable ; préserver la finalité logement des aides	Accès et maintien dans le logement
Conseil d'État	Une recommandation plutôt qu'une obligation pour les collectivités	Libre administration des collectivités
Maires, France urbaine, Unccas	Liberté de l'action sociale facultative ; impacts mesurés ; prise en compte du reste à vivre	Aides locales, paramètres renvoyés aux décrets
Départements	Une compensation durable des allocations qu'ils financent	Financement du RSA
CAE (octobre 2026)	Reprendre la réforme en recalibrant ses barèmes, publiés et évalués	Transition et familles monoparentales

Source : CNLE ; Banque des Territoires (mars et mai 2026) ; Maire-info (mars et mai 2026) ; info.gouv.fr (novembre 2025) ; CAE, Note n° 95.

NOS AFFIRMATIONS

« Le CNLE, la Cnaf, le Conseil national de l'habitat et le Conseil d'État ont dit la même chose avec des mots différents : on ne réforme pas la solidarité sans ceux qui la vivent et ceux qui la versent. »

08 L'outre-mer

Fin 2023, les minima sociaux couvrent environ **trois personnes sur dix** dans les départements et régions d'outre-mer (hors Mayotte), contre une sur dix en métropole. Les DROM disposent d'un minimum spécifique, le **revenu de solidarité** (RSO), versé à 6 300 allocataires fin 2024 pour 47 M€ de dépenses en 2023. La complémentaire santé solidaire a été étendue à Mayotte en 2024.

À SAVOIR

Les estimations du non-recours au RSA et à la prime d'activité publiées par la Drees portent sur la seule France métropolitaine. Nous n'avons pas identifié de simulation publique des effets de l'ASU outre-mer.

NOS AFFIRMATIONS

« Là où la solidarité nationale couvre trois habitants sur dix, toute réforme des barèmes se joue d'abord outre-mer. »

09 Les chiffres à retenir

Chiffre	Ce qu'il mesure	Source
38,4 Md€	Dépenses 2023 : RSA, prime d'activité et aides au logement	Drees, édition 2025
15,6 Md€	Aides au logement, premier poste des trois (2023)	Drees, édition 2025
1,89 M	Foyers allocataires du RSA (juin 2026)	Drees, suivi mensuel
4,73 M	Foyers allocataires de la prime d'activité (juin 2026)	Drees, suivi mensuel
5,54 M	Foyers allocataires des aides au logement (juin 2026)	Drees, suivi mensuel

Chiffre	Ce qu'il mesure	Source
651,69 €	RSA mensuel d'une personne seule (2026)	service-public.gouv.fr
800 €	Gain mensuel entre aucune ressource et un Smic à temps plein, personne seule (janvier 2025)	Drees ; calcul Élysée Conseils
33 à 37 %	Non-recours au RSA (fin 2021)	Drees, ER n° 1370
48 à 52 %	Non-recours à la prime d'activité (fin 2021)	Drees, ER n° 1379
15,4 %	Taux de pauvreté (2024), contre 13,8 % en 2017	Insee, cité par le CAE
− 0,7 point	Baisse de la pauvreté si tous les droits RSA et prime d'activité étaient perçus	Drees, ER n° 1379
≈ 4 M	Perdants simulés à budget constant (version soumise au CNLE)	CAE, Focus n° 145
− 1,1 point	Baisse maximale de la pauvreté avec 2 Md€ par an de plus	CAE, Focus n° 145
37,4 %	Taux de pauvreté des familles monoparentales avec deux enfants ou plus (2022)	Drees, édition 2025
8 ans	Entre la promesse de fusion (2018) et la suspension du projet (2026)	Maire-info, mai 2026

Source : voir la liste des sources en fin de fiche.

NOS AFFIRMATIONS · EN RÉPONSE AUX OBJECTIONS

« "L'ASU, c'est une économie déguisée" : le projet était construit à budget constant, et c'est précisément ce qui fabriquait autant de perdants que de gagnants. »

« "Le gain au travail existe déjà" : au Smic, 100 € de revenu disponible en plus peuvent coûter 400 € à l'employeur ; le gain existe, il est simplement illisible. »

Lexique et sources

Sigle	Signification	Sigle	Signification
AAH	Allocation aux adultes handicapés	CSG	Contribution sociale généralisée
APA	Allocation personnalisée d'autonomie	Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministères sociaux)
APL	Aides personnelles au logement	DROM	Départements et régions d'outre-mer
ASF	Allocation de soutien familial	FNAL	Fonds national des aides au logement
ASS	Allocation de solidarité spécifique	Igas	Inspection générale des affaires sociales
ASU	Allocation de solidarité unifiée (anciennement allocation sociale unifiée)	MSA	Mutualité sociale agricole
CAE	Conseil d'analyse économique	PCH	Prestation de compensation du handicap
CAF	Caisse d'allocations familiales	RSA	Revenu de solidarité active
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales	RSO	Revenu de solidarité (outre-mer)
CNH	Conseil national de l'habitat	Unccas	Union nationale des centres communaux d'action sociale
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale		

Sources

- Drees, Minima sociaux et prestations de solidarité, édition 2025, vue d'ensemble — https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-12/MS2025%20-%20Vue%20d%27ensemble.pdf
- Drees, Suivi mensuel des prestations de solidarité, août 2026 — https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communique-de-presse-jeux-de-donnees/jeux-de-donnees/260831-suivi-mensuel-des-prestations-de-solidarite-aout-2026
- Drees, Études et Résultats n° 1370, « Non-recours au RSA : plus d'un tiers des foyers éligibles ne le percevaient pas fin 2021 », mai 2026
- Drees, Études et Résultats n° 1379, « Non-recours à la prime d'activité : la moitié des foyers éligibles ne la perçoivent pas fin 2021 », juillet 2026 — https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/260708-non-recours-prime-dactivite-2021
- CAE, Note n° 95, « Une stratégie économique de ruptures pour la France », 8 octobre 2026 — https://cae-eco.fr/une-strategie-economique-de-ruptures-pour-la-france
- CAE, Focus n° 145, « Pauvreté et transmission des inégalités : agir à la racine », octobre 2026 — https://cae-eco.fr/static/pdf/Focus_145_Inegalites_261008.pdf
- CNLE, Avis sur le projet de loi relatif à l'allocation de solidarité unifiée, mai 2026 — https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2026-05/Avis-cnle-Pjl-ASU-mai-2026.pdf
- Avant-projet de loi créant l'allocation de solidarité unifiée (mis en ligne par La Gazette des communes), mars 2026 — https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2026/03/pjl-asu.pdf
- info.gouv.fr, annonce du projet de loi aux Assises des départements, 14 novembre 2025 — https://www.info.gouv.fr/actualite/allocation-sociale-unique-sebastien-lecornu-annonce-un-projet-de-loi-pour-decembre
- Banque des Territoires, « Allocation sociale unifiée : que contient l'avant-projet de loi ? », mars 2026 — https://www.banquedesterritoires.fr/allocation-sociale-unifiee-que-contient-lavant-projet-de-loi
- Banque des Territoires, « Allocation de solidarité unifiée : nouveau report pour le projet de loi », mai 2026 — https://www.banquedesterritoires.fr/allocation-de-solidarite-unifiee-nouveau-report-pour-le-projet-de-loi
- Maire-info, édition du 6 mars 2026 — https://maire-info.com/allocation-de-solidarite-unifiee-asu-la-concertation-reprend-sur-un-texte-toujours-conteste-article2-30557
- Maire-info, édition du 26 mai 2026 — https://maire-info.com/allocation-de-solidarite-unifiee-asu-le-gouvernement-va-retravailler-son-projet-de-loi-article2-30817
- L'Info durable, audition du ministre du Travail, 13 mai 2026 — https://www.linfodurable.fr/allocation-de-solidarite-unifiee-farandou-sinquiete-du-devenir-du-projet-de-loi-56172
- service-public.gouv.fr, montant du RSA, avril 2026 — https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19778
- Weka, « Recentralisation du RSA : à qui le tour ? », février 2022 (article 43 de la loi de finances pour 2022, décret n° 2022-130) — https://www.weka.fr/actualite/finances-locales/article/recentralisation-du-rsa-a-qui-le-tour-147314/
- Maire-info, « Le Sénat dresse un bilan plutôt favorable de l'expérimentation sur la recentralisation du RSA » — https://maire-info.com/le-senat-dresse-un-bilan-plutot-favorable-de-lexperimentation-sur-la-recentralisation-du-rsa-article2-28963
- Assemblée nationale, amendement CF60 au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 — https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1907/CION_FIN/CF60.rtf
- Assemblée nationale, commission des affaires sociales, mission « flash » sur l'opportunité et les modalités de la création d'une allocation sociale unique, juillet 2025
- Bozio A., Sultan Parraud J., « La réforme du Universal Credit au Royaume-Uni », Rapports IPP n° 34, juillet 2021
- Dubois, Dumont, Ramuzat, « La revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial fin 2022 a diminué la pauvreté des familles monoparentales », Cnaf, Analyse statistique n° 4, 2025

ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

Élysée Conseils est un think tank citoyen (association loi 1901) qui construit un programme présidentiel open source pour 2027, mis à disposition de tous les candidats. Ce document de travail est appelé à évoluer.

Contact : **mesidees@elysee-conseils.fr** · www.elysee-conseils.fr